

# L'OPH fait la chasse aux discriminations

L'OPH a profité de la présentation du guide pratique pour prévenir les discriminations, hier matin, en salle du Palace, pour présenter sa politique. L'OPH bragard a fait le ménage depuis deux ans et pourrait bien figurer parmi les bons élèves.

C'était une simple case sur un formulaire. Mais, mine de rien, elle aurait pu valoir de sérieux ennuis à l'OPH. Une simple petite case pour répondre à la question : «*Etes-vous en situation de handicap ?* » Même posée avec la meilleure volonté du monde (comme permettre à des personnes handicapées d'avoir un logement adapté à leurs besoins), c'est une question parfaitement discriminatoire.

L'OPH s'en est rendu compte en 2008, lorsque, à la suite de la loi Dalo de 2007, il a dû dépoussiérer ses formulaires. «*Avec la loi de mars 2009, on doit désormais respecter un cadre réglementaire strict*, détaille Yves Daouze, directeur de l'OPH bragard. *La législation s'est durcie, donc l'OPH a dû s'adapter. On a revu tous nos formulaires, nos procédures d'attribution, le fonctionnement de la commission...* »

## Elaborer une charte

Avec 5 000 logements à remplir, la commission d'attribution se réunit toutes les semaines. Mais elle se doit désormais de s'adapter au nouveau cadre légal. «*C'est parfois difficile, car on connaît les personnes demandeuses*», reconnaît Yves Daouze. D'ailleurs, récemment, un office OPH, celui de Saint-Etienne, a été condam-



L'OPH a mis en place une politique de lutte contre les discriminations qui semble porter ses fruits. (Photo d'archives F. Thore).

né pour discrimination. «*Nous sommes en train d'élaborer une charte dans ce sens*, détaille Céline Baldureaux, chargée de mission à l'Arca (Union sociale pour l'habitat de Champagne-Ardenne). *Le but est de renforcer la transparence dans l'attribution, de sensibiliser au bon traitement des refus, de mieux informer le deman-*

*deur, notamment sur les délais d'attente.* »

Concrètement, à l'OPH de Saint-Dizier, cela donne «*un argumentaire systématique dans la prise en charge du dossier : on explique pourquoi on ajourne, pourquoi on refuse, etc. Toute la difficulté est de bien former le personnel qui est amené à traiter les dossiers,*

poursuit le directeur de l'OPH. *Egalement à faire en sorte que la commission décide de façon totalement objective.* La lutte contre les discriminations passe par là.

Caroline Angeli

Lire également en Actualités, page 2.

## La discrimination positive des Zapparts

Dix logements, dix locataires. Pascale Krebs a de quoi se réjouir : son idée des Zapparts, des logements réservés aux travailleurs «temporaires» est un véritable succès et répond à une véritable demande. Apprentis, CDD, personnes en période d'essai... Pour eux, en l'absence d'un foyer de jeunes travailleurs, par exemple, il était difficile de se loger. Pourquoi ? Simplement parce qu'un logement social demande plusieurs semaines d'attente et qu'un bailleur privé exige souvent un contrat de travail en bonne et due forme. Autant dire que

louer à Saint-Dizier (ou ailleurs) s'avère mission impossible pour une personne en CDD, par exemple.

Voilà donc pourquoi l'OPH et le Centre communal d'action sociale (CCAS) ont lancé conjointement ces Zapparts, de 30 à 45 m<sup>2</sup>, trois logements d'une pièce, quatre de deux pièces et deux en colocation, avec deux chambres, sur le principe de la discrimination positive : ils ne sont ouverts qu'aux personnes ayant des difficultés temporaires pour se loger. Une autre façon de lutter contre les différences d'accès aux logements.



Lancés il y a quelques mois, les Zapparts sont aujourd'hui tous occupés. (Photo d'archives Ca. A.).